

## Nos Objectifs

- obtenir l'arrêt de l'utilisation des amalgames dentaires ;
- informer les citoyens et les hommes politiques sur les risques de santé liés aux amalgames dentaires en se basant sur des études scientifiques ;
- agir auprès des autorités françaises et européennes pour qu'elles mettent en place des tests de toxicité dans le cadre d'une Autorisation de Mise sur le Marché pour tous les matériaux et dispositifs médicaux à usage dentaire ;
- obtenir des procédures sécurisées lors de tout travail sur amalgame, afin de protéger les patients et les professionnels dentaires ;
- obtenir le respect de la loi Kouchner sur l'information du patient et le consentement éclairé ;
- promouvoir des recherches indépendantes et une pluralité de l'expertise ;
- obtenir la reconnaissance de l'intoxication due au mercure et/ou aux autres métaux de l'amalgame, grâce à l'utilisation de biomarqueurs pertinents ;
- obtenir, pour les personnes intoxiquées, un diagnostic, des soins adaptés et leur prise en charge par l'assurance sociale ;
- mettre en relation les adhérents qui le souhaitent ;
- informer les adhérents sur les procédures judiciaires possibles ; ester en justice en son nom propre ou se porter partie civile lors d'une plainte au pénal d'un adhérent, mettant en cause l'amalgame dentaire ;
- coopérer avec les autres associations concourant aux mêmes buts.

## Comment agir ?

- En signant, depuis notre site, les pétitions « Appel du Luxembourg » et « Stop Dental Mercury » ;
- En témoignant sur votre errance médicale : il suffit pour cela de remplir le questionnaire-santé que vous pouvez télécharger sur notre site ou nous réclamer directement. Ces témoignages anonymés seront mis en ligne pour aider les personnes malades dans leurs démarches et, peut-être, convaincre les médecins et autorités sanitaires des nombreuses intoxications aux métaux dentaires ;
- En appelant les dentistes de vos environs pour leur demander s'ils posent *encore* des amalgames ;
- En continuant d'envoyer à l'AFSSAPS des signalements d'incident ;
- En adressant des lettres d'alerte aux élus de votre ville, de votre département, de votre région ;
- En nous communiquant les informations qui vous parviennent ;
- En participant à la vie de l'association ou des groupes d'entraide.

## Réseaux

L'association appartient au Réseau Environnement Santé, qui est membre du collectif *Appel de la jeunesse*.  
Sur la scène internationale, NAMD fait partie du *Zero Mercury Working Group* et de l'*Alliance mondiale pour une dentisterie sans mercure*.

Site : <http://www.non-au-mercure-dentaire.org/>

Messagerie : [namd.asso@gmail.com](mailto:namd.asso@gmail.com)

Secrétariat : Geoffrey BEGON, 49 quai Comte Lair,  
49400 Saumur

Téléphone : 09 63 59 19 88

Site du Réseau Environnement Santé :

[www.reseau-environnement-sante.fr/](http://www.reseau-environnement-sante.fr/)

Site du Zero Mercury Working Group :

<http://www.zeromercure.org/>

Site de l'Appel de la jeunesse :

<http://www.appeldelajeunesse.org/>

## Les essentiels de NAMD

N°2

**Sortir de l'ère des amalgames !**

[Non-au-Mercure-Dentaire.org](http://Non-au-Mercure-Dentaire.org)

## Etat des lieux

Les amalgames dentaires, ou plombages, constituent la première source d'exposition au mercure dans les pays développés (OMS, 1991) et contribue pour 2/3 à l'imprégnation du corps humain. Actuellement, ils sont utilisés dans 70% des obturations dentaires au niveau des molaires et prémolaires. L'Ordre des dentistes évalue à environ 15 Tonnes la quantité de mercure mise en bouche chaque année dans les amalgames. Une partie de ce mercure se retrouve dans l'environnement (air et eau), bien que les récupérateurs d'amalgames soient obligatoires dans les cabinets dentaires depuis 2001. En 2000, 15 à 20 tonnes de mercure étaient rejetées dans l'environnement par les dentistes. Par ailleurs, faute d'équipements de filtration nécessaires, le mercure des amalgames est vaporisé dans l'atmosphère lors des crématations, dont le nombre augmente sans cesse. Ce mercure dentaire se retrouve en final sous forme de méthylmercure dans le poisson que nous consommons.

On assiste aujourd'hui à un sursaut mondial pour protéger l'environnement et la population du mercure. Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) travaille à l'élaboration d'un instrument contraignant concernant le mercure pour 2013. Dans ce cadre, le gouvernement américain a déclaré en 2011 qu'il visait désormais « une réduction de l'usage [des amalgames], en vue de leur suppression à terme par toutes les parties. » Au sein de l'Union Européenne (UE), la Suède, la Norvège et le Danemark ont déjà interdit l'amalgame dentaire. Dans le cadre de la stratégie européenne sur le mercure, à la demande de l'UE, la société indépendante BIOIS a rédigé en 2010 un rapport dont les conclusions invitent à interdire les amalgames : **seule la France s'oppose à cette proposition.**

L'association NON AU MERCURE DENTAIRE (NAMD) a été créée en mars 1998 autour du Dr Melet, médecin épidémiologiste, par un petit groupe de scientifiques et de patients intoxiqués aux métaux dentaires. Depuis sa création, elle se donne pour vocations l'alerte sanitaire et le soutien aux personnes intoxiquées.

## Les grandes pages de l'histoire de NAMD

### Dépôt de plaintes (1997)

Suivant l'exemple du procès « Degussa » en Allemagne, une cinquantaine de patients déposent une plainte au pénal contre X, pour empoisonnement aux métaux dentaires. Pour des raisons de territorialité, le procureur et le juge d'instruction décideront en 2001 d'annuler la plupart de ces plaintes.

### Rapport du CSHPF (1998)

L'alerte sanitaire lancée par le Dr Melet et l'association NAMD est relayée dans la presse, dans *Marianne* puis dans *l'Humanité*. Les nombreux courriers envoyés aux autorités sanitaires et surtout les questions écrites des parlementaires à l'Assemblée Nationale ou au Sénat poussent les autorités sanitaires à mettre en place, fin 1997, un groupe de travail sur les risques liés aux amalgames dentaires, au sein du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF), dont le rapport sort en mai 1998.

### Demande d'enquête parlementaire et rapport de l'OPECST (1999 – 2001)

L'association est à l'origine de la demande de constitution d'une commission d'enquête parlementaire sur les amalgames dentaires par André Aschieri (1999), demande rejetée par les parlementaires, qui ont préféré saisir l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST). L'Office élargit la problématique à l'ensemble des « métaux lourds ». Le Docteur Melet est auditionné par le rapporteur Miquel en juillet 2000 et envoie à l'OPECST le compte-rendu écrit de son audition. L'Office remet son rapport sur les « métaux lourds » en 2001 : le Docteur Melet ne figure pas dans la liste des personnes auditionnées.

### Signalements d'incidents (2001 - 2003)

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps) reçoit une centaine de signalements d'incidents relatifs à l'amalgame dentaire émanant de patients et de praticiens (médecins ou dentistes). Pendant 2 ans, l'Agence n'enregistre ni n'évalue ces signalements, contrairement à ce que prévoit la réglementation française de matériovigilance.

### Expertise officielle de l'AFSSAPS (2003-2005)

Devant l'insistance de nombreux auteurs de signalements et de celle de NAMD, et suite à l'intervention du Directeur général de la santé, l'Afssaps organise un Audit pour « faire le point sur l'amalgame dentaire ». Elle met en place en août 2003 un groupe de travail constitué de 14 experts, qui rend oralement ses conclusions en décembre 2003, puis son rapport écrit en octobre 2005, assorti de recommandations. Ce Rapport a été soumis à une étude détaillée, menée par la conseillère scientifique de NAMD. Ce travail a donné corps à une critique argumentée qui a valeur de réfutation de cet audit officiel français.

### Suites de l'expertise de l'AFSSAPS

Depuis la parution de son rapport, l'Afssaps a mis en place un protocole présenté comme un examen destiné aux personnes « présentant des troubles qu'elles estiment liés à la présence d'amalgames dentaires ». Il s'agit en fait d'orienter toutes les personnes soupçonnant leurs métaux dentaires de contribuer à leur pathologie vers quelques « spécialistes » qui utiliseront des indicateurs d'intoxication totalement inadéquats pour une exposition au long terme à de faibles doses (analyses de sang et d'urine) puis qui conseilleront un suivi psychiatrique, ainsi que l'annonce déjà le rapport de l'Afssaps : « le traitement adéquat des patients présentant ces plaintes liées aux amalgames dentaires relève d'une psychothérapie ou d'un traitement psychiatrique ».

En 2005, un événement tragique bouleverse la vie de l'association : la disparition du Docteur Jean-Jacques Melet, qui met fin à ses jours le 31 août.

## Nos dossiers essentiels en 2011

### Le Comité Intergouvernemental de Négociation

Depuis 2010, NAMD est engagé, au côté d'associations amies, dans le Comité Intergouvernemental de Négociation (CIN) du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour élaborer le « traité de Minamata », qui sera un instrument juridique contraignant à l'échelle du monde.

### Un collectif d'associations européen

En mai 2011, NAMD et 17 autres associations de victimes de notre environnement malade, en provenance de toute l'Europe, se sont réunies à Würzburg. Il s'agissait de créer une structure d'envergure Européenne afin de mettre en commun nos connaissances, nos compétences, et d'insuffler une nouvelle puissance à nos revendications en ayant une voix qui porte au niveau du parlement Européen. Les graines sont semées : il faudra maintenant les faire grandir.

## NAMD participe au débat public

- Par son site Internet <http://www.non-au-mercure-dentaire.org> qui informe de l'actualité et de la recherche concernant le mercure et les amalgames ;
- Par des conférences tenues par sa conseillère scientifique, Marie GROSMAN ;
- Par des articles de presse et l'information des journalistes ;
- Par des lettres d'alerte aux personnalités politiques, en France et dans le monde ;
- En collaborant à des expertises nationales et internationales.

## NAMD met en place des groupes d'entraide

Moins visible, cet engagement est tout aussi fondamental pour développer l'information localement, créer des solidarités, développer des stratégies pour s'arracher à l'isolement et améliorer la situation de chacun.